

Portant validation de l'avenant 1 au contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle d'échange multimodal

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération n°115-2021 du Conseil Municipal en date du 06 décembre 2021, portant validation de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'IBTN ;
Vu l'avenant n°1 proposé,

Considérant la demande de la Trésorerie de modifier les modalités de remboursement par l'IBTN ; et sur les prises en compte de la TVA dans les opérations de remboursement,
Considérant l'actualisation de la répartition financière,

DECIDE :

De valider l'avenant 1 au contrat de délégation de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un pôle d'échange multimodal

signé électroniquement le 24/07/2024,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

